

Loi anti-inflation

droite. Si j'ai bonne mémoire, au fil des années ils ont toujours été contre les commissions, contre toute formule qui permet à un secteur donné d'échapper à la juridiction parlementaire et d'être confié à ces créatures irresponsables et impersonnelles qui ne répondent de rien à personne. Maintenant, ils veulent une commission.

J'ai suivi leurs propos de très près, cherchant à comprendre leur raisonnement en faveur d'une commission. J'ignore pourquoi le parti conservateur fait plus confiance à cette commission-ci qu'au Parlement. J'ignore si Jean-Luc Pepin a acquis plus de sagesse du fait qu'il touche maintenant un traitement deux fois supérieur à celui qu'il recevait du temps qu'il était à la Chambre des communes. Qu'il m'en souvienne, l'opposition n'en était pas particulièrement entiché à l'époque, elle n'écoutait pas tout ce qu'il avait à dire, elle ne l'approuvait pas en tout. C'est un excellent homme, je le dis sans hésitation; je ne comprends cependant pas que l'on ait tout d'un coup à l'égard de la sagesse et de la compétence de M. Pepin une confiance que les conservateurs ne lui accordaient pas lorsqu'il était député.

M^{me} Plumptre va-t-elle pouvoir tout prévoir maintenant qu'elle est vice-présidente de la Commission? Posséderait-elle la prescience qui lui faisait défaut en tant que présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires? Autrement dit, a-t-il suffi que le gouvernement donne un coup de baguette magique au-dessus de leur tête en les chargeant de former cette puissante commission, pour qu'ils acquièrent la sagesse totale, l'éminente connaissance qui leur manquaient, pour qu'ils deviennent plus savants que les 264 hommes et femmes délégués à la Chambre par les Canadiens? J'ai cherché des génies de ce genre toute ma vie. J'ai eu des difficultés à les trouver. Je suis heureux que le député de York-Simcoe (M. Stevens) ait finalement découvert deux personnes en qui il a une confiance absolue. C'est une grande joie.

Il existe une différence fondamentale entre le parti conservateur et le NPD. Elle apparaît dans ce genre de débat. Nous convenons que l'inflation est un grave problème et qu'il faut prendre d'importantes mesures pour la juguler. Contrairement aux conservateurs, nous ne croyons pas que ce soit le seul problème de notre société, ni qu'il faille délaissier les autres problèmes pour étudier celui-là. A notre avis, notre société connaît deux problèmes aussi graves et aussi nuisibles, s'ils ne le sont pas davantage: d'abord, la mauvaise répartition des revenus et ensuite, un taux de chômage sans précédent.

La Commission est instituée, avant tout, pour faire échec à l'inflation. Sa tâche se limite à cela. Elle n'est pas élective et son mandat est restreint. Elle devra se consacrer exclusivement à l'inflation. Si la Commission assume pleinement son rôle, ce dont nous ne doutons pas, quel jugement portera-t-elle sur ces autres problèmes? Par exemple, chaque question dont la Commission sera saisie sera-t-elle examinée sous un seul aspect? Le pays va-t-il être dirigé de cette manière?

Quand on dit vouloir appliquer certaines mesures de contrôle au budget fédéral, veut-on donner à une commission le droit de décider quelles sortes de priorités sociales et nationales il convient d'adopter? C'est là le rôle du budget. Désirons-nous vraiment remettre à une commission ayant une compétence étroitement délimitée un pouvoir qui appartient au Parlement? Je demande aux députés de considérer très sérieusement cette question.

Prenons un problème hypothétique, qui ne le sera bientôt plus. Supposons que le gouvernement se soit rendu aux bonnes raisons du NPD et qu'il ait décidé d'abaisser l'âge

de la retraite de 65 à 60 ans. En d'autres termes, les cajoleries du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont persuadé le gouvernement, qui a compris les vertus de cette proposition et l'a acceptée. Il faudra donc lever davantage d'impôts et augmenter le budget. Qu'en dira la Commission? Si cet amendement est adopté, elle arguera que ce serait aller au delà des directives; ou n'apportera donc pas de changements aux programmes sociaux du Canada, quel qu'en soit le bien-fondé, et il n'y aura pas non plus de redistribution des revenus. Nous avons déjà suffisamment de réserves au sujet de cette loi dans sa forme actuelle, nous n'allons pas enlever encore plus de pouvoir au Parlement pour le donner à la Commission. C'est une question essentiellement politique: la répartition des revenus n'est pas un problème technique. Qui paie les impôts et qui reçoit les bénéfices? Nous n'allons certainement pas donner ce pouvoir à la Commission. D'ailleurs, je ne crois pas qu'elle le souhaite.

Le député me rappelle que nous avons eu antérieurement certains problèmes avec les auditeurs généraux parce qu'ils avaient tendance à assumer des fonctions politiques plutôt que comptables. On a critiqué cette attitude. En donnant à une commission ce qui constitue la première responsabilité du parlement, soit l'établissement des priorités sociales et le règlement des nombreux problèmes de notre société, nous dépasserions tout ce qui a été envisagé lors de la création du parlement. Le chef de mon parti, le député d'Oshawa-Whitby, (M. Broadbent) s'est dit consterné de voir le grand parti conservateur ne serait-ce qu'appuyer cette idée. Les députés de ce parti se vantent du respect qu'ils témoignent au Parlement et cependant, cette mesure affaiblirait cette grande institution dont nous sommes si fiers. Je ne suis pas surpris que le député d'Oshawa-Whitby soit si opposé à cette mesure.

Étant donné que le chômage coûte très cher et contribue largement à l'inflation, le gouvernement peut décider ou être persuadé de présenter des mesures destinées à l'enrayer. Après tout, le coût du chômage est considérable. C'est l'un des facteurs qui contribue le plus à l'inflation et à la baisse de la productivité dans notre pays. D'après diverses estimations, chaque fois que le taux de chômage dépasse de 1 p. 100 le taux de 2 ou 3 p. cent considéré comme acceptable, il en coûte au pays 2 ou 3 milliards de dollars en PNB. Cela veut dire une perte totale de 20 milliards de dollars. Supposons que la sagesse vienne au gouvernement ou qu'il soit persuadé de s'engager dans la voie de la sagesse et de faire quelque chose au sujet du chômage. La seule solution qui se présente est d'accroître les dépenses et de stimuler l'économie. Faut-il s'en remettre à la Commission pour dire que cette sorte de décision parlementaire n'est pas acceptable parce qu'elle dépasse les 8 p. 100 fixés par les directives? La Commission décidera peut-être qu'il lui appartient d'établir ces politiques et non au Parlement.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples encore longtemps. J'en ai cités seulement quelques-uns pour illustrer la difficulté inhérente à ce genre d'idée et l'impossibilité de la formuler dans un amendement. Une chose dont je suis certain au sujet de l'amendement, c'est qu'il est présenté en toute bonne foi. Au premier abord, l'argument est fort séduisant. Si tout le monde doit restreindre ses dépenses, pourquoi pas le gouvernement? Toutefois, tout le monde n'a pas les mêmes obligations que le gouvernement. Ceux d'entre nous qui complimentent leurs dépenses prennent essentiellement une décision d'ordre privé. Quant au gouvernement, il prend ce qui revient à une décision d'ordre public.